

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2026

RENFORCER LA PROTECTION DES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE -
(N° 2707)

N° AS28

AMENDEMENT

présenté par
Mme Faucillon, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« toutes les catégories d'entreprises »

les mots :

« les personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.